

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE RILATIVE À U FINANZIAMENTU DI I
DISPOSITIVI DI L'ALLOGHJU D'URGENZA PER L'ANNU
2024**

**CONVENTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR
L'ANNÉE 2024**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et amorcer un travail d'accompagnement social.

Il ne constitue pas une solution durable mais permet de répondre aux situations d'urgence. L'accompagnement proposé vise à orienter progressivement les personnes accueillies vers une structure adaptée aux problématiques rencontrées, voire à leur offrir une solution de transition favorable à leur réinsertion.

Bien que relevant d'une compétence de l'État, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

C'est à ce titre que la Collectivité de Corse vient soutenir les structures intervenant dans ce domaine sur le territoire insulaire, en complément des aides déjà allouées par les services de l'État.

Différents dispositifs sont en place sur l'ensemble du territoire.

Trois associations ont sollicité un financement pour le fonctionnement de leurs actions pour 2024 : A fratellanza sur le Cismonte, la Croix Rouge et la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP) sur le Pumonte.

1. L'association A fratellanza intervient sur la commune de Bastia pour la mise à l'abri des personnes vulnérables en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et deux logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations

ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par le biais d'ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

L'accueil de jour a développé sa présence sur les territoires du Cap Corse et de la Plaine orientale grâce à la mise en place d'une équipe mobile : l'activité 2023 est de ce fait en forte progression.

L'association est également en charge du SAMU social (115).

Le rapport d'activité 2023 montre aussi une nouvelle hausse du nombre de nuitées offertes à l'abri de nuit (+ 330) alors que le nombre de personnes hébergées reste stable.

Le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social comme sur le plan sanitaire.

Concernant l'abri de nuit, malgré un accueil et un accompagnement de qualité, l'association souligne encore une fois les limites de la structure actuelle qui tend à se dégrader. Des solutions de délocalisation sont toujours en cours de recherche.

Pour 2024, le coût global des actions de l'association est estimé à 547 743 euros dont 183 651 euros pour le fonctionnement de l'abri de nuit.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Le principal financeur reste l'État qui intervient à hauteur de 456 608 euros.

En complément de ces financements et afin de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement, l'association sollicite le soutien de la Collectivité de Corse par le renouvellement de sa participation financière, soit 15 000 euros.

Cette contribution, identique à celle des exercices précédents, représente environ 2,7 du budget global 2024.

2. La Croix Rouge gère depuis 2013 le Centre d'Hébergement d'Urgence L'Alba sur la commune d'Aiacciu.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places. Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, le centre a proposé un accueil en continu 24 heures sur 24.

Ce mode d'organisation a pris fin au 31 mars 2022 pour un retour à un fonctionnement en abri de nuit de 17 heures à 8 heures.

En 2023, l'activité a enregistré une légère progression : 100 personnes (+ 8) ont été accueillies pour un total de 10 661 nuitées (+ 505).

L'accompagnement proposé semble porter ses fruits puisque 18 sorties ont été enregistrées vers des solutions de logement (autonome ou accompagné) ou d'hébergement plus pérenne.

Cet accompagnement porte sur l'accès aux droits et aux soins. Il est optimisé par le réseau de partenaires de l'association ainsi que par l'intervention nouvelle d'une Technicienne en économie sociale et familiale (TESF) et d'un psychologue.

L'ensemble de ces interventions sont réparties sous forme de permanences, hebdomadaires ou mensuelles, sur les soirs d'accueil.

Pour 2024, le coût de fonctionnement supporté par la structure est estimé à 544 604 euros. L'État et la commune d'Aiacciu sont sollicités, respectivement, pour des financements à hauteur de 373 704 euros et 60 000 euros.

Ainsi, en complément de ces financements, et afin de soutenir l'hébergement d'urgence, il convient de reconduire la participation de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 60 000 euros, soit près de 11 % du coût global de l'action.

3. La FALEP intervient à Aiacciu et Portivechju, pour la mise à l'abri des ménages sans domicile à travers deux dispositifs complémentaires : l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel ou en logement famille et l'allocation logement temporaire.

- L'hébergement en hôtel ou en logement

Proposé sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju, l'urgence en nuitées d'hôtel, complétée par l'ouverture de places en logement diffus, permet de pallier le manque de structure d'hébergement d'urgence sur Portivechju et de prendre en charge les personnes sur Aiacciu qui ne peuvent pas intégrer les centres existants.

En 2023, l'activité est restée stable : 117 personnes au total ont été hébergées.

Les conditions d'accueil ont pu être améliorées, d'une part par des aménagements des logements et d'autre part par la création de places spécifiques pour l'accueil des femmes victimes de violence.

Le public accueilli est principalement constitué de personnes seules, souvent des familles monoparentales, et de couples avec ou sans enfants.

S'agissant de solutions d'urgence pour une mise à l'abri des personnes avant leur orientation vers d'autres dispositifs, les durées moyennes de séjour sont plutôt courtes : 8 jours à Aiacciu et 18 jours à Portivechju où les solutions pérennes sont plus difficiles à mettre en œuvre du fait de la tension du marché locatif.

Le suivi proposé tout au long du séjour par un travailleur social dédié à cette action, complété par la mobilisation du réseau partenarial de l'association, permet un accompagnement vers des solutions de sortie personnalisées visant à une continuité d'hébergement.

- L'allocation logement temporaire (ALT)

L'ALT propose une réponse en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence. Dans ce cadre, la FALEP loue des logements auprès de bailleurs privés ou publics afin d'y accueillir les familles ou personnes défavorisées.

Ce dispositif transitoire vise à les accompagner vers une situation plus équilibrée et leur permettre ainsi d'accéder à un logement autonome.

En 2023, 51 ménages ont été pris en charge dans le cadre de l'ALT, soit 97 personnes.

La durée moyenne de séjour est de 5 mois. Ce temps est nécessaire du fait de la fragilité du public. Il tend toutefois à s'allonger, notamment dans un contexte de manque de solutions de logement social, très marqué sur le territoire de l'Extrême-Sud.

L'accompagnement vise à rétablir les droits administratifs des personnes, à définir un projet et les ramener progressivement vers une relative autonomie.

Cet accompagnement ainsi que la stabilité du logement proposé favorisent également l'accès à l'emploi.

Le coût total des deux actions portées par la FALEP pour l'exercice 2024 est estimé à 369 584 euros. L'État prend en charge les nuitées d'hôtel et les locations à hauteur de 207 110 euros.

En complément de ces financements et afin de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes hébergées, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement des deux dispositifs.

Ainsi, après analyse du rapport d'activité et du budget prévisionnel de chacune des actions, il convient de reconduire cette participation, à hauteur de 84 046 euros pour l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel et de 54 974 euros pour l'ALT, soit 37 % du budget global estimé par l'association.

Bien que l'activité d'hébergement d'urgence ne constitue pas une compétence propre de la Collectivité de Corse, l'ensemble de ces participations, pour un montant total de 214 020 euros, permettront le maintien sur l'ensemble du territoire insulaire d'un accompagnement des personnes défavorisées à divers niveaux.

L'objectif est de favoriser le retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget primitif 2024 : programme 5121 - chapitre 934 - fonction 93428 - compte 65748.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions pour l'exercice 2024, telles que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence pour l'exercice 2024 à 214 020 euros, et d'imputer les crédits inscrits au programme 5121 - Insertion Précarité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.